LE FUTUR PARC DE BAUD-CHARDONNET PREND FORME

Les premiers habitants de la Zac Baud-Chardonnet s'installeront dès octobre. Pour eux et les 5 000 autres qui arriveront d'ici à 2027, un parc de 3,5 hectares sera aménagé. Une consultation est lancée pour choisir le projet.



ommençons par la fin. En 2027, environ 5 200 personnes habiteront ce qui est aujourd'hui une vaste friche, en bord de Vilaine. À proximité des 2 600 logements, un parc de 3,5 hectares va être aménagé. Début juin, une vingtaine de riverains et de futurs habitants ont pris part à une réunion publique sur ce sujet au bar-restaurant du coin, La Mie Mobile, boulevard Villebois-Mareuil.

«La particularité de ce parc est qu'il sera régulièrement inondé. Il n'y a pas de risques majeurs, mais l'aménagement devra supporter cette montée des eaux», indique d'entrée Thomas Saglio, chef de projet à Territoires, qui accompagne Rennes Métropole dans le renouvellement urbain du secteur. Dans les grandes lignes, le parc sera composé d'une grande prairie, d'une cale de mise à l'eau, d'une promenade, d'une vaste plage de verdure, d'aires de jeux, de terrains de sport ou encôre d'une roselière, zone en bordure d'eau plantée de roseaux.

Quatre projets de structure de jeux pour enfants sont proposés : deux assez classiques (parcours d'agilité, jeux...) et deux plus originaux (l'un sur la thématique des nids, l'autre reposant sur une grande plateforme couverte). Exit les deux premiers, l'attention de l'auditoire s'est portée sur les deux suivants. Avec des atouts et des inconvénients pointés dans l'un comme dans l'autre. L'un aime «le côté artistique des nids». «Vu que le parc sera ouvert 24 h/24, j'ai peur qu'il y ait des squatteurs», s'inquiète un autre. «En cas d'intempéries, le dernier projet semble plus judicieux», note une future habitante. Sont ensuite posées des questions sur la nature du revêtement au sol, la proximité de toilettes publiques et d'un point d'eau, ou sur un éventuel abri. «Rien n'est encore figé, indique Thomas Saglio, aujourd'hui, on fait remonter vos avis.»

Autre volet abordé : la place d'une œuvre d'art, pérenne ou temporaire. Personne ne semble contre, à condition «qu'elle soit utile». «Attention, il y a une différence entre l'art et le design, relève Sophie Kaplan, directrice de La Criée, le centre d'art contemporain. L'œuvre d'art, par définition, ne doit pas être utile.» Un amphithéâtre, permettant d'accueillir du public lors de spectacles en plein air, a été également évoqué.

Benoît Tréhorel

LES REMAAIS - Sept. Oct 2017 (page 31)